



## Fiche-action n°9 : "Développer des alternatives au déplacement en voiture individuelle (autosolisme)"

Le territoire se structure autour de la complémentarité des réseaux routiers et ferrés, reliant les pôles voisins comme Reims, Laon et Paris, ainsi qu'un réseau dense de routes départementales. Toutefois, la périurbanisation entraîne une dispersion de la population, limitant le développement des transports en commun. La mobilité en milieu rural est un enjeu majeur pour l'accès aux services essentiels (santé, commerces, emploi). La voiture domine largement les déplacements quotidiens (82 %), et il est crucial de développer une politique de transport collectif. Encourager les mobilités douces et durables permettrait de répondre aux besoins des habitants tout en réduisant la pollution et en soutenant le « tourisme vert ». Malgré l'existence de réseaux de transports en commun et à la demande, ces alternatives sont peu utilisées. Le territoire manque également d'un réseau de voies cyclables sécurisées et interconnectées. Il est donc nécessaire de structurer et de développer l'offre de transports tout en sensibilisant la population aux mobilités alternatives pour améliorer la fluidité des déplacements et l'accès aux services.

### PRATIQUE DU VÉLO

- Soutien aux projets d'**ateliers de réparation/recyclerie de vélos classiques et électriques**.
- Soutien aux **actions d'apprentissage du vélo et de « remise en selle » du grand public**.
- Soutien à l'accompagnement de projets de **location de vélos classiques et/ou électriques**.
- Soutien à la mise en place de **stations de vélos (classiques et/ou électriques) en libre-service**.
- Soutien aux projets d'**installation de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique**.
- Soutien à l'organisation d'**événements pour encourager l'utilisation d'alternatives à l'automobile et/ou d'actions de sensibilisation du grand public**.

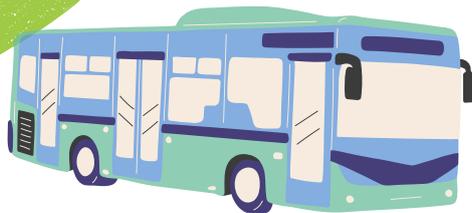
### OBJECTIFS

- Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux.
- Réduire la dépendance des habitants et des actifs à l'automobile.
- Augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi en développement des solutions de mobilité.
- Promouvoir les mobilités douces et partagées.

### COVOITURAGE/ AUTOPARTAGE

- Soutien aux démarches pour mieux **faire connaître l'offre de Transport à la Demande (TAD)**.
- Soutien aux démarches pour **développer l'offre de Transport à la Demande (TAD) dans des zones encore non desservies**.
- Soutien à l'accompagnement des projets de **plateforme numérique/application mobile et/ou de mise en réseau dans le domaine du covoiturage et/ou de l'autopartage**.
- Soutien à l'**équipement de signalétique et bornes de parkings dédiés ou zones de covoiturage**, favorisant l'intermodalité.
- Soutien à la **promotion de plateformes de covoiturage pour faciliter les trajets partagés**.
- Soutien à l'**acquisition de véhicules automobiles et/ou camionnettes électriques pour mise à disposition en autopartage**.
- Soutien à l'**installation de bornes de recharge pour véhicules électriques**.

# Mobilité douce



## DÉPENSES

### Investissements matériels

Travaux et aménagement extérieur de construction, rénovation, réhabilitation, restauration, signalétique, démolition

Equipements ou matériels (achat et location) non consommables, véhicules, mobilier

Investissements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Investissements permettant d'optimiser et limiter les consommations

d'énergie et de fluides

### Frais généraux et dépenses immatérielles

Etudes/ conseils / maîtrise d'œuvre/ diagnostic/ ingénierie

Logiciels/sites internet/ applications/ brevets / licences/ droits d'auteurs et marques commerciales

### Animation et promotion

Frais de personnel

Frais de formation

Frais liés aux participants et intervenants (déplacements, hébergement, restauration) au réel/forfait/barème

Communication

### Dépenses liées à l'obligation de publicité des aides perçues

## DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Les contributions volontaires en nature (en travail, en biens, en services)
- L'auto-construction
- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- L'achat de matériel d'occasion
- La voirie et les réseaux divers
- Les acquisitions foncières et/ou immobilières
- Les crédits-bails
- Les fonds de commerces
- La TVA
- Les coûts d'amortissement
- Les consommables

Cette liste n'est pas exhaustive. Les dépenses seront analysées au cas par cas par l'équipe technique LEADER.

## MONTANT ET TAUX D'AIDE



Autofinancement minimum obligatoire

3 000€ seuil minimum de subvention LEADER (porteur privé) et 5000€ (porteur public)



Autre financement public obligatoire

35 000€ de plafond de subvention LEADER (dans la limite de l'enveloppe disponible)



## CONTACT

### PETR du Pays Soissonnais Valois

Kassandra SANDJAK

Animatrice Programme LEADER

06 58 62 11 58 / 03 23 73 75 69

[ksandjak@soissonnaisvalois.fr](mailto:ksandjak@soissonnaisvalois.fr)

Adélaïde DUFRESNE

Gestionnaire LEADER

[adufresne@soissonnaisvalois.fr](mailto:adufresne@soissonnaisvalois.fr)

2 allée des Nobel, Parc Gouraud, 02200 SOISSONS  
[paysdusoissonnaisvalois.fr](http://paysdusoissonnaisvalois.fr)